

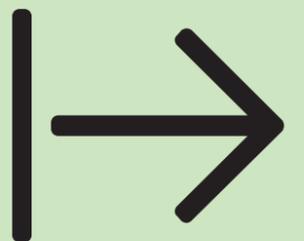
Politique

L'impulsion et le cadre
tutélaires sont là.

Bonnes pratiques

Douze tendances DD dans
les établissements de soins.

Terrain

Les professionnels de santé
agissent.Système de santé
Comment réduire son
impact environnemental?NOTRE
DOSSIER

La transition écologique en santé est une démarche durable intégrant des mesures économiquement viables, socialement équitables et écologiquement soutenables, promotrices de santé et de bien-être.

➔ LIRE PAGES 2 ET 3 LES CONTRIBUTIONS DES EXPERTS ET ACTEURS DE TERRAIN

Soyons
au rendez-vous !

Santé environnementale, décarbonation, transition énergétique, les établissements de santé sont à la croisée des grands enjeux de société. Le système de santé a un rôle majeur à jouer dans la maîtrise de son impact en matière d'empreinte carbone, hydrique, chimique et sociale. La préservation de l'environnement et l'amélioration de la santé sont des défis indissociables qui engagent notre responsabilité collective.

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, la Haute autorité de santé, la Caisse nationale d'Assurance maladie ont récemment publié leurs grands plans. Les plans régionaux de santé indiquent également aux établissements de santé le sens de l'action.

Les établissements sont invités, quand ils ne sont pas obligés par la réglementation, à « verdier » leur organisation et leur bâtimentaire. Au-delà, les praticiens, leurs sociétés savantes et les paramédicaux, sont aussi attendus pour mener le chantier de l'écoconception des soins : comment prodiguer un acte de soin moins impactant ? La santé passe avant tout par la préservation de notre environnement. Soyons au rendez-vous !

Frédérique Gama
Présidente de la FHP-MCO

DS
brefLE GROUPE
DE TRAVAIL RSE
DE LA FHP

Le Dr Joël Cliche (Clinique St Roch à Cambrai, 59) préside le Groupe de travail RSE qui est notamment chargé de déployer de manière opérationnelle la charte d'engagement RSE de l'hospitalisation privée et l'axe stratégique de la FHP dédié à la transition écologique, à travers l'organisation de webinaires ou encore la création d'outils. Le Groupe de travail a ainsi accompagné en 2023 les établissements de santé adhérents sur l'écoconception des soins, la maîtrise de la qualité de l'air intérieur, la transition alimentaire et la réduction de sa consommation d'eau. En 2024, le groupe de travail RSE fera vivre la Convention de planification écologique du système de santé (2023-2028) que la FHP a signée avec l'État.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Des enjeux partagés
et des cadres d'action

Le développement durable est un levier de performance globale qui repose sur des objectifs équilibrés.

Un développement durable est une approche systémique de l'organisation qui vise un développement socialement équitable, écologiquement soutenable et économiquement viable.

Le premier enjeu est social : alors que les défis populationnels et sanitaires sont là, les ressources humaines pour soigner manquent à l'appel. Les équipes cherchent légitimement une qualité de vie au travail, un sens à leurs métiers et une rétribution raisonnable.

Le challenge est ensuite environnemental. Les ressources de notre planète sont par nature limitées, la biodiversité doit être préservée, et chacun observe les effets croissants du changement climatique. Enfin, la crise énergétique et l'inflation des coûts entraînent des arbitrages économiques très difficiles et douloureux.

Dans ce contexte, les établissements ont des devoirs. Le premier est de fonctionner : ils doivent être résilients et en mesure de garantir la continuité de l'activité, quels que soient les épisodes climatiques, sanitaires extrêmes. Ils ont un devoir de soigner et sont déjà en première ligne pour répondre aux pathologies,

notamment liées au changement climatique, qui impactent très souvent davantage les personnes vulnérables.

UN DEVOIR D'EXEMPLARITÉ

Prescripteurs de pratiques, ils sont autant de leviers d'entraînement sur leur territoire. Ils ont un pouvoir éducatif en direction des salariés, des patients et de leurs accompagnants, de la population.

La décarbonation des organisations en santé est impérieuse mais l'amélioration des déterminants en santé environnementale des patients et des salariés (objet du 4^e Plan national santé environnement/PNSE 2021-2025) est tout aussi prioritaire avec l'émergence de la notion d'exposome.

De plus, les soignants sont aussi invités à réfléchir de façon systémique selon le concept de « One health/une seule santé », qui mêle les santés humaine, animale et de la planète. Alors que 60 % des pathologies humaines sont d'origine animale, la santé des animaux doit nous interpeller. En 2023, le ministère de la Santé a publié la Planification écologique du système de santé et la HAS sa Feuille de route santé-environnement, la CNAM a lancé sa Mission nationale santé environnementale.



Soutenabilité.

Responsabilisation à toutes les étapes

- ✓ Des soins pertinents
- ✓ Une activité hospitalière moins impactante
- ✓ Des actes écoconçus



Les perspectives d'action

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Le système de santé doit prendre sa part dans la maîtrise de son impact en matière de biodiversité, d'épuisement des ressources naturelles et d'accès à l'eau douce, ou encore de dégradation et de pollution des milieux naturels.

Au-delà des nombreux bénéfices, des mesures d'atténuation visant la stabilisation du dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité, le secteur doit se transformer pour ouvrir la voie à un système plus sobre, plus soutenable, circulaire et moins dépendant des énergies fossiles. En cela, la transition écologique en santé est une démarche durable intégrant des mesures économiquement viables, socialement équitables et écologiquement soutenables, promotrices de santé et de bien-être.

De nombreuses initiatives locales de transformation écologique, hétérogènes et variées, ont essaimé sur le territoire ces dernières années. Ces initiatives reflètent le souhait partagé par le plus grand nombre de « trouver du sens » au travail et de collaborer autour de projets engagés, porteurs et enthousiasmants. Ceux-ci font de la stratégie nationale de transformation écologique un outil de cohésion et d'attractivité majeur pour les professionnels du secteur.

Les engagements pris à l'occasion de la réunion de mai 2023 ont été insérés dans une convention de planification écologique liant les parties prenantes à l'automne dernier.

LES HUIT AXES D'ENGAGEMENT

- Bâtiment et maîtrise de l'énergie
- Industries et produits de santé
- Achats durables
- Soins écoresponsables
- Déchets du secteur
- Formation et recherche en transformation écologique
- Mobilités durables
- Impact environnemental du numérique



POLLUTION CHIMIQUE

La Fondation de l'Académie de médecine publie un livre blanc et un glossaire pour diffuser un savoir certifié et accessible. La pollution chimique est considérable et concerne tous les environnements. Le coût est élevé pour la santé et la société. La Fondation appelle à la création d'un GIEC de la pollution chimique.

STRATÉGIE FRANÇAISE EN SANTÉ MONDIALE 2023-2027

Cette stratégie promeut notamment des systèmes de santé équitables et résilients et une approche « Une seule santé (One health) ».

Des médecins libéraux engagés

DR SOPHIE BAUER, PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DES MÉDECINS LIBÉRAUX (SML), CHIRURGIEN THORACIQUE ET CARDIOVASCULAIRE À LA CLINIQUE LES FONTAINES (77)

D'une manière générale, les problèmes environnementaux comme la pollution de l'air, des sols ou de l'eau impactent la santé des animaux et de l'homme. Le SML favorise la prise de conscience d'une santé environnementale et la formation des médecins sur ce sujet.

Nous connaissons le lien entre les perturbateurs endocriniens et certaines maladies, entre certains polluants et des pathologies cancéreuses, pulmonaires ou auto-immunes. Les perturbateurs endocriniens sont d'une extrême gravité, totalement sous-estimée à mon sens. C'est un enjeu de santé publique majeur qui impacte les générations à venir, un danger dont les endocrinologues sont bien conscients. Le médecin est le premier à voir ces patients arriver en consultation. Il observe ces maladies liées à la dégradation de l'environnement qui vont se développer dans les années à venir.

Une seule santé (One health), soit la santé environnementale, des animaux et de l'homme est un enjeu majeur porté par le SML au travers d'un congrès en 2023 et de formations toujours actualisées. Nous parlons des zoonoses, soit les pathologies communes aux animaux et à nous-mêmes. Le chat ne transmet pas directement le Covid à l'homme mais a contrario l'homme peut le transmettre au chat qui devient un réservoir potentiel du virus. L'antibiorésistance est un exemple très concret d'une approche

One health. Il faut savoir que 80 % des antibiotiques sont adressés à l'animal et seulement 20 % à l'homme. L'agriculture biologique ou raisonnée fait baisser cette pression antibiotique, d'où son intérêt pour la santé humaine.

Parlons aussi des pathologies vectorielles qui résultent du réchauffement climatique. Le moustique tigre est par exemple de plus en plus présent chez nous et porteur d'infections. Cela nécessite donc une formation des médecins, un appel à la vigilance, une communication accrue entre les médecins et les vétérinaires et enfin la promotion sur notre territoire d'une agriculture durable et biologique.

DES CABINETS VERTS

Depuis longtemps, nous motivons nos confrères à adopter les principes d'un cabinet vert, soit veiller aux matériaux à utiliser, accroître l'isolation des bâtiments, etc. Les résultats d'une étude que nous menons

seront prochainement diffusés afin d'apporter des conseils sur des pratiques plus vertes. Nous avons un pôle d'usage des bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le cadre d'un exercice libéral. Tout en sachant que cette évolution ne peut se faire que si les médecins disposent d'une capacité d'investissement. Cet engagement est aussi celui d'établissements de santé qui sont énergivores et producteurs de déchets.

Au SML, nous défendons une médecine libérale, une pratique éthique et une indépendance de prescription des médecins. Nous devons conserver un temps d'avance sur ces sujets qui investissent le secteur de la santé. Nous avons une position privilégiée de porteur d'alerte.

Enfin, il faut que les médecins libéraux s'investissent dans la recherche. Nous disposons d'informations sur l'émergence de nouvelles pathologies ou sur l'évolution de certaines maladies. Nous disposons d'un potentiel de recherche, nous avons un rôle local à jouer car nous sommes implantés sur l'ensemble du territoire.



Réduire les impacts

CLAIRE TRAON, DIRECTRICE DE MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, DGGOS

L'Assurance maladie signe avec l'État une convention d'objectifs et de gestion qui fixe des engagements mutuels pour les cinq années qui suivent. Pour la première fois, une dimension de transition écologique, au-delà de nos obligations de RSO en tant qu'entreprise de service public, est intégrée. Notre action s'inscrit aussi dans la feuille de route du gouvernement de planification écologique du système de santé. J'occupe un poste qui n'existait pas auparavant à l'Assurance maladie.



La première raison de notre engagement est que le système de santé a un impact sur l'environnement et un impact carbone estimé à hauteur de 8 % des émissions françaises. Les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre sont les médicaments, les dispositifs médicaux et les transports sanitaires notamment. Il se trouve que ce sont aussi des postes importants de dépenses d'Assurance maladie. Ces thématiques ne sont donc pas nouvelles pour nous mais nous les abordons sous un angle complémentaire. Nous souhaitons décarboner et contribuer à la meilleure utilisation du système de soins.

La seconde raison est que l'environnement a aussi un impact important sur la santé des personnes et des assurés que protège l'Assurance maladie, donc un impact sur les dépenses de santé des prises en charge. De nombreuses publications scientifiques montrent les impacts des facteurs environnementaux sur la santé des personnes, le développement de pathologies chroniques... Nous souhaitons contribuer à une meilleure connaissance de cet impact via les données de santé dont nous disposons et ainsi apporter une plus-value aux actions de prévention déjà menées. Des caisses primaires pionnières expérimentent des actions de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens, la pollution de l'air, etc.

Nous souhaitons mener des travaux sur la pertinence des soins avec nos partenaires que sont les professionnels de santé. Réduire l'impact carbone des médicaments signifie en premier lieu se questionner sur la juste prescription et le bon usage des médicaments. Réduire les besoins signifie renforcer la promotion de la santé. Présent sur tout le territoire, nous disposons de leviers de communication, d'accès aux assurés, aux professionnels, aux établissements de santé, aussi aux entreprises.

Nous allons construire avec l'État une méthodologie d'évaluation carbone des produits de santé, produit par produit. Ces informations pourraient ensuite éclairer le choix des prescripteurs à qualité égale. La notion d'écoresponsabilité du praticien émerge. Interrogeons-nous sur comment le traitement d'une plaie par exemple pourrait être plus respectueux de l'environnement à qualité et sécurité égales ? Il y a une volonté commune de diffuser très largement les initiatives d'écoconception des soins ou des pratiques écoresponsables portées par des équipes hospitalières ou de ville. De plus, les médecins, qui doivent être en premier lieu eux-mêmes davantage formés, ont un rôle d'information sur l'impact de l'environnement sur la santé – la pollution de l'air extérieur et intérieur, les perturbateurs endocriniens, etc. – auprès de leurs patients.

La mission que je dirige est en phase de structuration. La prochaine étape est de finaliser la feuille de route 2024 puis de rédiger un schéma directeur pour la période 2024-2027, qui concernera les 160 organismes qui composent l'Assurance maladie et qui doivent se mettre en ordre de marche en faveur de la transition écologique. En tant qu'assureur en santé, l'Assurance maladie entend contribuer par son action, par ses missions, par les différents leviers dont elle dispose, à la transition écologique du système de santé dans son ensemble.

Une pertinence des soins

ALEXANDRE FONTY, DIRECTEUR DE CABINET À LA HAS

Le système de santé est à la fois acteur et victime du dérèglement climatique. Il représente aujourd'hui à peu près 8 % des émissions de gaz à effet de serre auxquels s'ajoute 1,3 % pour la branche autonomie.

Le ministère et la CNAM, entre autres, ont engagé des démarches visant à la transition écologique du système de santé. La HAS était précurseur avec l'entrée de cette thématique dès 2010 dans le cadre de la certification des établissements de santé. L'actuelle certification dispose d'ailleurs d'un critère dédié (critère 3.6-4) qui interroge les sujets environnementaux. Nous avons également publié une feuille de route santé environnement en novembre 2023 qui désormais nous oblige. Nous sommes très attendus sur ce sujet.

Outre une exigence stratégique, il s'agit de donner un cadre opérationnel à notre engagement, de mettre en cohérence des travaux déjà existants et d'intégrer les enjeux environnementaux structurellement, sur le long terme, dans nos trois grandes missions : évaluer les produits de santé, recommander les bonnes pratiques, mesurer la qualité dans les établissements de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous sommes en train de nous organiser pour coordonner la mise en œuvre de la feuille de route au sein des directions de la HAS. Une de nos priorités est de sensibiliser et former les agents sur ces thématiques. Nous sommes une institution d'expertise, nous souhaitons donc aussi créer un vivier

d'experts sur ce sujet, et nous envisageons également de développer des partenariats avec différents types d'institutions.

LA NOTION CENTRALE DU BON USAGE

Une technologie de santé adéquate et un soin pertinent évitent une consommation de ressources inutiles, de médicaments inadaptés, de dispositifs médicaux au fort impact écologique. À ce jour, la HAS élabore des fiches de bon usage des technologies de santé (BUTS), qui sont des outils de communication à destination des professionnels de santé et ou des patients sur les bonnes règles d'utilisation et sur le risque de mésusage de produits de santé remboursables. Nous voulons aller plus loin dans cette démarche. Il en est de même de nos travaux concernant la pertinence des soins. Des réflexions sont aussi en cours concernant des évaluations médico-économico-environnementales. L'intégration des critères environnementaux dans l'évaluation des technologies de santé est un sujet fondamental chez nous. Néanmoins, nous ne perdons pas de vue la priorité et la mission de base de la HAS : améliorer la qualité des soins et des accompagnements.

Les professionnels de santé sont en première ligne, et il faudra davantage les sensibiliser, même s'ils le sont déjà. Comment peuvent-ils prendre en compte les risques liés aux changements climatiques ? Nous voyons déjà arriver des déclarations d'événements indésirables associés aux soins (EIAS) liés à des questions climatiques comme la canicule. Un flash sécurité patient sur ce sujet est d'ailleurs en cours de production.

Comment doivent-ils s'interroger sur leurs propres pratiques ? La prévention de risques spécifiques existe déjà, par exemple via le choix d'un certain type de gaz anesthésique, par l'utilisation de dispositifs médicaux réutilisables. Il faudra aller et entrer dans une logique d'écoresponsabilité et une chaîne de coresponsabilités pour impliquer l'ensemble des acteurs de cet écosystème.

40 000 établissements sociaux et médico-sociaux et 2 000 établissements sanitaires sont visités tous les quatre ou cinq ans afin d'être certifiés ou évalués selon des critères fixés par la HAS. La responsabilité de la HAS est d'autant plus importante que nous disposons de ce levier d'action extrêmement puissant. Plus globalement, notre démarche vise à prévenir les risques environnementaux et réduire l'impact environnemental de l'activité liée aux soins et aux accompagnements, afin d'entrer dans un cercle vertueux.

DS
bref

HAS, CERTIFICATION, CRITÈRE 3.6-04 LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT MAÎTRISÉS

« L'établissement contribue aux enjeux du développement durable en adaptant son projet d'établissement et son fonctionnement pour tenir compte de son impact social et environnemental tout en garantissant une soutenabilité économique.

L'établissement qualifie ses principaux projets à l'aune de ces trois enjeux en consultant les parties prenantes. En particulier, sur l'enjeu environnemental du développement durable, cette prise en compte vise à améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver la ressource en eau, développer la mobilité durable, prévenir, trier et valoriser les déchets et préserver la biodiversité.

Pour son activité, l'établissement met en œuvre les actions de maîtrise des risques environnementaux auxquels il est exposé : incendie, inondation, canicule, pollution (chimique, air, eau, sol, sonore, lumineuse), etc. »

Douze tendances développement durable en établissement

L'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) et le Comité pour le développement durable en santé (C2DS) ont partagé leurs données sur la mobilisation de plus de 2 000 établissements et livrent un état des lieux inédit.

Gouvernance → Près de trois établissements sur quatre ont nommé un référent DD : il s'agit d'un critère obligatoire de la certification HAS.

Énergie → La moitié des établissements améliore son efficacité énergétique : une réduction de 40 % des consommations énergétiques est attendue dans 7 ans (décret tertiaire de la loi Elan).

Transports → Un tiers des établissements favorise le covoiturage : l'établissement a pour obligation d'améliorer la mobilité des salariés entre

leur résidence habituelle et leur lieu de travail, en favorisant le recours aux mobilités douces (vélo) ou collectives (covoiturage ou transport en commun) (loi LOM).

Eau → Trois quarts des établissements mesurent et suivent leur consommation d'eau : il s'agit d'un critère obligatoire de la certification HAS.

Déchets → La moitié des établissements renseigne son registre des déchets : c'est un outil de suivi obligatoire dans tous les établissements. → Un tiers des établissements mène une politique de réduction du gaspillage alimentaire : le diagnostic et la mise en place d'actions de réduction sont obligatoires (loi Egalim).

Biodiversité → Trois quarts des établissements œuvrent pour

la biodiversité : la biodiversité est désormais dans toutes les politiques publiques via le concept One health. Les établissements traduisent la notion de biodiversité au travers d'actions diverses et rarement identifiées en tant que telles.

Qualité de l'air intérieur → Deux tiers des établissements mènent des actions pour l'améliorer : la surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire depuis fin 2022.

Perturbateurs endocriniens → Un quart des établissements agit pour les identifier et les réduire : ce sujet est inscrit depuis 15 ans dans le Plan national de santé environnementale.

Qualité de vie au travail → Un quart des établissements mesure la qualité de vie au travail via des enquêtes.

Achats responsables

→ Près d'un tiers des établissements a un engagement (rédaction d'une politique/charte, critère RSE) avec ses fournisseurs : aller vers une responsabilisation des achats est un des indicateurs de la certification HAS.

Territoire → Près d'un tiers des établissements agit avec ses parties prenantes extérieures (fournisseur local, institution, mairie, filière de santé du territoire...) : l'ancrage territorial est rappelé dans la Stratégie nationale de santé, dans les PRS, PRSE...

Ces données sont issues de l'Observatoire national du développement durable en santé piloté par l'Anap, elles ont aussi été collectées par le C2DS via son autodiagnostic « IDD », et par l'agence Primum Non Nocere dans le recueil de son label THQSE.

RSE. Quand les professionnels de santé agissent

« Voir notre activité sous l'œil du moindre impact, c'est innover ! »

« L'impact carbone d'une prostatectomie est infiniment moindre qu'un traitement par radiothérapie. La pulpectomie se compare avantageusement à la castration chimique. Cette évolution des soins ne peut être accomplie que par les soignants », expliquent les docteurs Thomas Polguer et Richard Mallet, auteurs du « Manuel du développement durable » de l'Association française d'urologie (AFU). « En s'impliquant dans cette démarche de sobriété rationalisée, les praticiens se trouvent ainsi en position de force : force de proposition et de réalisation. »

Les champions de la décarbonation

L'Hôpital privé Nord parisien (95) et la Clinique Saint Roch (59) ont dépassé tous les deux l'Accord de Paris signé lors de la COP 21. Engagés dans une démarche de décarbonation depuis plus d'une décennie, ils ont déjà réduit de plus de 40 % leurs émissions de gaz à effet de serre, sans attendre 2030.

Alertez les bébés !

La fertilité masculine a diminué de moitié en 50 ans. La principale hypothèse avancée par l'Association française d'urologie dans son rapport La fertilité masculine est la mise en jeu de phénomènes environnementaux et comportementaux.



Été 2023 en France : 5 000 décès dus à la chaleur

Les 4 épisodes de canicule ont touché 73 % de la population et fait monter la part des décès liés à la chaleur à 10 % de la mortalité, toutes causes observées. 5 000 décès dus à la chaleur sont comptabilisés entre juin et mi-septembre. Près de 20 000 recours aux soins d'urgence en lien avec la chaleur ont été observés selon Santé publique France.

La dialyse devient verte !

Chez BBraun Avitum, à Manosque, les concentrés acides arrivent en poudre et sont dilués à l'eau produite par l'osmoseur. « Ce procédé a permis de réduire de 800 kg à seulement 200 kg la masse des bidons transportés », raconte Philippe Auvray, directeur régional PACA. « À l'Hôpital Privé Saint-Martin à Caen, nous ne préparons que l'eau nécessaire à la demande », explique Marion Boyer, responsable biomédical. « Le système permet d'économiser l'eau adoucie et le sel nécessaire à son traitement. L'eau n'est rejetée qu'après plusieurs cycles de dialyse. » La Polyclinique Médipôle Saint-Roch (66) a amélioré ses circuits d'eau et a réduit d'un quart à plus de la moitié sa consommation d'eau, et par ricochet des produits chimiques utilisés. Cristel Baux, directrice du Centre de Néphrologie dialyse Saint Guilhem à Sète a formé ses agents au tri des déchets et a réduit les Dasri de 2 à 1 kg par séance de dialyse, alors même qu'ils sont incinérés à plus de 200 km. Les établissements Nephrocare rédigent quant à eux un ecoreporting mensuel qui évalue notamment la consommation et le traitement de l'eau. Ils s'appuient sur les certifications ISO 9001 et 14001, systèmes de management de la qualité et environnemental, les indicateurs balance score card (BSC), et des indicateurs environnementaux. La dialyse devient verte !

Labellisée THQSE !

La maternité de la Clinique Belharra (64) vient d'être labellisée THQSE (Très haute qualité sanitaire, sociale et environnementale) pour la période 2024-2027, après une évaluation par Socotec, organisme évaluateur externe, en janvier 2024. Air, énergie, eau, déchets, biodiversité, achats responsables, mobilité... « Ce label vient récompenser une politique RSE concrète et efficiente », affirment Patrick Ferrandis (réfèrent RSE) et le docteur Ludmilla Guillé (pharmacien).

SONDAGE

91%

des 233 professionnels interrogés de l'Hôpital privé du Confluent à Nantes l'affirment : « Le développement durable en entreprise est crucial. »

Un groupe, une mission

Vivalto Santé est devenu en 2021 la première entreprise dans le secteur de la santé à acquérir le statut de « société à mission ». Un premier audit réglementaire réalisé en avril 2023 est venu confirmer ce statut, une première dans le secteur de l'hospitalisation.

SFAR green

« La SFAR est très active et met en œuvre depuis des années des stratégies qui réduisent l'impact environnemental de l'activité de soins en anesthésie réanimation et médecine péri-opératoire. Notre comité Développement durable offre de nombreuses ressources. » Docteur Jean-Claude Pauchard www.sfar.org

Moins, c'est mieux

« Pourquoi prévoir un kit ultra complet pour tous les anesthésistes, qui ne sera utilisé à 100 % que dans 10 % des cas ? Par exemple, notre kit anesthésie pour le rachis anesthésie est réduit à sa plus simple expression : un champ, une compresse, une aiguille et une seringue. » Docteur Okba Kurdi, anesthésiste à la Clinique Arago (75)

